Autriche : malgré le silence des medias, n'oublions pas que les patriotes peuvent aussi gagner le 4 décembre

écrit par Agathe Rabier | 15 novembre 2016

Un article datant de septembre pour nous rafraîchir la mémoire.

Le parlement a formellement validé mardi la date du 4 décembre pour le second tour de l'élection présidentielle. Ce vote verra s'affronter une nouvelle fois l'écologiste Alexander Van der Bellen et le candidat d'extrême droite Norbert Hofer.

Initialement prévu le 2 octobre, le scrutin avait été ajourné mi-septembre par le gouvernement en raison d'un vice de fabrication de bulletins de vote, nouveau rebondissement dans une présidentielle riche en coups de théâtre.

La nouvelle élection est en effet organisée à la suite de l'annulation du scrutin du 22 mai qui avait vu Alexander Van der Bellen l'emporter d'une courte tête. Le Parti de la liberté (FPÖ) de Norbert Hofer avait réussi à faire valoir des irrégularités de procédure.

Eventuel recours

Adoptée mercredi à la majorité des deux tiers, la loi de rang constitutionnel confirmant la date du 4 décembre a recueilli les voix des partis social-démocrate

SPÖ et conservateur ÖVP, alliés au sein d’une grande coalition, ainsi que des partis d’opposition Vert et NEOS (libéraux).

Lundi, le parlement avait fixé au 26 janvier la date de prise de fonctions du futur chef de l’Etat, un délai prévu de façon à permettre l’instruction d’un éventuel nouveau recours en annulation.

Révision des listes électorales

Depuis juillet et la fin de mandat de l’ancien président social-démocrate Heinz Fischer, l’intérim à la tête de l’Etat est assuré collégialement par la présidente et les deux vice-présidents du Conseil national, la chambre basse du parlement, parmi lesquels figure Norbert Hofer.

La loi adoptée mercredi prévoit également une mise à jour des listes électorales. Quelque 49’000 nouveaux titulaires du droit de vote y seront intégrés, dans ce pays où la majorité électorale est fixée à 16 ans, tandis que 45’000 noms en seront rayés, principalement pour cause de décès.

Elu au suffrage universel direct, le président de la République autrichienne dispose de prérogatives limitées mais exerce un magistère moral important.

http://www.lematin.ch/monde/presidentielle-jouera-4-decembre/story/15931508